



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE

DROIT FISCAL

LES NOUVEAUX "CONTOURS" DE L'ABUS DE DROIT

**Mardi 28 septembre
De 14h00 à 18h00**

Bernard PLAGNET
Professeur à l'Université
Toulouse 1 Capitole

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : Être en mesure d'apprécier si un montage ou un acte constitue un abus de droit fiscal.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

Chapitre 1 : Les textes et les commentaires administratifs

1. L'articulation générale : l'abus de droit à « deux étages »
2. Les commentaires administratifs

Chapitre 2 : La jurisprudence

1. La jurisprudence européenne
2. La jurisprudence interne
3. Synthèse : Les caractéristiques du montage constitutif de l'abus de droit

Chapitre 3 : L'abus de droit et les notions voisines

1. L'administration dispose de nombreux moyens, autres que l'abus de droit, pour remettre en cause certaines opérations
2. L'optimisation fiscale et les clauses anti-abus

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)